



Les vaccins contre les virus du papillome humain (VPH) Human Papillomavirus (HPV) Vaccines

Que sont les vaccins contre les VPH?

Les vaccins contre les VPH protègent contre certains types de virus du papillome humain qui causent des cancers de l'anus, du col de l'utérus, de la bouche et de la gorge, du pénis, du vagin et de la vulve, ainsi que des verrues génitales. Deux vaccins contre le VPH sont disponibles au Canada : Cervarix® (VPH2) et Gardasil® 9 (VPH9). Ces vaccins sont approuvés par Santé Canada. Le VPH9 est approuvé pour une utilisation chez l'homme et la femme, alors que le VPH2 est approuvé pour une utilisation chez la femme seulement.

Les deux vaccins protègent contre les deux types de VPH qui causent environ 70 % des cancers du col de l'utérus et 80 % des cancers de l'anus. Le vaccin VPH9 protège contre 5 autres types de VPH qui causent 15 à 20 % des cancers du col de l'utérus, ainsi que 11 % des cancers de l'anus chez la femme et 4 % chez l'homme. Il protège aussi contre deux types de VPH qui causent environ 90 % des cas de verrues génitales.

Qui doit se faire vacciner?

Le vaccin contre le VPH9 est offert gratuitement aux filles et aux garçons de 6e année.

Les garçons (nés en 2006 ou après) et les filles qui n'ont pas reçu le vaccin en 6e année demeurent admissibles au vaccin gratuit contre le VPH s'ils commencent leur série de vaccins avant leur 19^e anniversaire.

Le vaccin VPH9 est aussi offert gratuitement aux personnes de 9 à 26 ans qui sont :

- Séropositives
- Transgenres
- Des hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, y compris ceux qui ne sont pas encore sexuellement actifs, mais qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle
- Des hommes qui vivent dans la rue

Les autres hommes qui sont admissibles à recevoir le vaccin VPH9 sont ceux qui :

- Sont âgés de 9 à 18 ans et sous la protection du ministère des Enfants et du Développement de la famille
- Vivent dans un centre de services de placement sous garde des jeunes

Contactez votre fournisseur de soins de santé pour vous faire vacciner.

Bien qu'il ne leur soit pas offert gratuitement, le vaccin VPH9 est recommandé aux personnes suivantes :

- Les femmes de 19 à 45 ans
- Les garçons et les hommes de 9 à 26 ans
- Les hommes de 27 ans ou plus qui ont des relations sexuelles avec des hommes

Bien qu'il ne leur soit pas offert gratuitement, le vaccin VPH2 est recommandé aux filles et aux femmes de 9 à 45 ans.

Les vaccins VPH sont administrés en deux ou trois doses en l'espace de six mois. Les enfants qui commencent leur vaccination entre 9 et 14 ans ont besoin de deux doses administrées à au moins six mois d'intervalle. Les personnes qui commencent une série de vaccins à l'âge de 15 ans ou plus et les personnes ayant un système immunitaire affaibli ont besoin de trois doses.

Les personnes qui n'ont pas droit au vaccin VPH gratuit peuvent se le procurer dans la plupart des pharmacies et des cliniques santé-voyage.

Il vaut mieux se faire vacciner avant de devenir actif sexuellement et d'entrer en contact avec le VPH, car les vaccins peuvent prévenir l'infection, mais ne peuvent pas la guérir.

Quels sont les avantages des vaccins contre les VPH?

Pour les femmes qui n'ont jamais été infectées par le VPH, les vaccins peuvent prévenir près de 100 % des cas de cancer du col de l'utérus causés par les types de VPH ciblés par les vaccins.

Le vaccin VPH9 prévient aussi :

- 78 % des cas de cancer de l'anus chez l'homme causés par les deux principaux types de VPH
- 90 à 100 % des cas de verrues génitales chez l'homme et la femme causées par deux autres types de VPH

Il est important que les femmes subissent régulièrement un test Pap. Les vaccins VPH protègent en effet contre la plupart des types de VPH qui causent le cancer du col utérin, mais pas tous.

Quelles sont les réactions possibles après la vaccination?

Les réactions les plus courantes aux vaccins peuvent inclure de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. On peut également ressentir de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête et des courbatures.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol[®]) ou de l'ibuprofène* (p. ex. de l'Advil[®]) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine[®]) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – d'une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. Ce risque peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si une telle réaction survient, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre le VPH?

Consultez votre professionnel de la santé si vous avez eu une réaction potentiellement mortelle à une dose précédente du vaccin VPH ou à toute partie de ce vaccin, y compris la levure, ou si votre enfant a eu une telle réaction. Les femmes ne devraient pas recevoir le vaccin pendant la grossesse.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que le VPH?

Le VPH est l'une des infections transmissibles sexuellement (ITS) les plus courantes. Trois personnes sexuellement actives sur quatre contracteront un VPH à un moment donné dans leur vie. Toute personne prenant part à tout type d'activité sexuelle impliquant un contact oral, génital ou anal est susceptible de le contracter. Il est possible d'être infecté sans

avoir de rapports sexuels. Plus vous avez de partenaires sexuels différents, plus vous êtes à risque de contracter un VPH. Les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes courent également un risque plus élevé.

Que se passe-t-il quand on est infecté par un VPH?

La plupart des personnes infectées par un VPH ne présentent aucun signe ni symptôme et risquent de transmettre le virus sans même le savoir. Le plus souvent, une infection au VPH disparaît d'elle-même. Néanmoins, chez certaines personnes, le VPH ne disparaît pas de lui-même et les cellules infectées par le virus peuvent devenir précancéreuses ou cancéreuses au fil du temps.

Chaque année, en Colombie-Britannique, environ :

- 200 femmes contracteront un cancer du col de l'utérus et 50 en mourront
- 6 000 femmes subiront des changements précancéreux à haut risque du col de l'utérus
- Plus de 450 000 femmes subiront un test Pap et plus de 14 000 d'entre elles auront besoin d'un suivi supplémentaire. Le suivi peut inclure d'autres tests Pap et d'autres procédures pour empêcher le cancer du col de l'utérus de se propager
- 110 personnes seront atteintes d'un cancer de l'anus et 20 en mourront
- 5 500 personnes auront des verrues génitales

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le VPH et les verrues génitales, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 101a Le virus du papillome humain \(VPH\) et les verrues génitales](#).

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à l'adresse <https://immunizebc.ca>.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.